

PROCES-VERBAL

Assemblée Générale Ordinaire du Club Escalade Evasion Metz
25 janvier 2023

C.E.E.M.
Club Escalade Evasion de Metz
4 - 5 rue des Roberts
57000 METZ

Le mercredi 25 janvier 2023 à 19h, les membres de l'Association se sont réunis au 2ème étage à l'espace détente aux complexe Saint Symphorien, 4b Boulevard Saint Symphorien à Longeville-Les-Metz. L'assemblée est présidée par M Jean-François LEONARD en sa qualité de président.

Mme Marion DEMILLY intervient en sa qualité de trésorière.

Mme Anne-Laure FIALKOWSKI intervient en sa qualité de vice-présidente.

M Thierry GICQUEL intervient en sa qualité de vice-secrétaire.

Présents : 26 personnes (dont 3 personnes présentes sans droit de vote)

Procurations :

M. SENOUICI et M. CHAMPION Valentin donnent procuration à Mme BERLEMONT Justine.

M. SIMON Alexandre et M. GERLETTI Loïc donnent procuration à Mme MERCIER Marilou.

M. SCHMITT Kevin et M.HAUG Pierre donnent procuration à Mme GRENETTE Emilie.

Le nombre de votants pour cette assemblée générale est de 29.

A savoir que M.PRADERE Léonard est arrivé à 19h40 et M. GIRARD Arnaud à 20h : le nombre de votants pour l'approbation du bilan moral est donc de 27.

Ordre du Jour :

1. **Approbation du bilan moral pour l'année civile 2022**
2. **Approbation du bilan financier pour l'année civile 2022**
3. **Vote du montant de la cotisation pour la saison 2023-2024**
4. **Approbation du budget prévisionnel pour la saison 2023**
5. **Élection des postes vacants au Conseil d'Administration**

1. Approbation du Bilan Moral pour l'année civile 2022

La présentation du Bilan Moral est faite par M Jean-François LEONARD.

Le Bilan Moral se trouve en annexe du présent procès verbal, la synthèse faite ci-dessous est le reflet des éléments de bilan, objectifs de saison en cours et perspectives pour l'année 2023.

La saison 2021-2022 s'est terminée avec 174 adhérents (124 adultes et 50 enfants).

Au 31 décembre 2022, le club compte 105 adhérents, dont 28 élèves inscrits à l'école d'escalade. On observe une chute du nombre d'adhérents pour cette rentrée 2022, cela est dû notamment à la réduction du nombre de cours d'escalade en l'absence d'un moniteur à temps plein.

Le club souhaite en 2023 :

- Maintenir l'offre « loisir » au même niveau ainsi que les sorties mensuelles dans d'autres salles et en extérieur.
- Poursuivre le développement de l'école d'escalade avec la création d'un emploi salarié
- Poursuivre les stages et séjours permettant aux adhérents d'améliorer leur autonomie et d'approfondir leur connaissance de l'activité, en particulier à destination des jeunes de l'école.
- Maintenir le même niveau de prestations
- Garder une dynamique au sein du club : motiver de nouveaux bénévoles et ouvreurs à s'investir dans le club et continuer de donner envie à ceux déjà présents pour que le club garde la même dynamique.
- Poursuivre notre engagement dans le handicap.

Volonté du club pour les années à venir :

- Collaborer avec la mairie pour la construction d'une salle de bloc située dans un nouveau gymnase qui sera bâti pour 2025.

Questions posées :

- ❖ Dans d'autre club, les surveillants avaient un tarif réduit, cette solution pourrait être un frein à la pénurie des ouvreurs de pratique loisir. Le club pourrait-il envisager de le mettre en place ?

Réponse : Cette question a été abordée à plusieurs reprises lors de réunion du comité d'administration. Dans un souci d'équité parmi les bénévoles du club, le comité d'administration n'a pas souhaité la mettre en place.

- ❖ Quelles sont les prérogatives pour être ouvrier de pratique loisir?

Réponse : Les prérogatives sont l'obtention du passeport jaune accompagnée du module sécurité orange, ou un passeport orange dans son intégralité.

Adoption du bilan moral 2022

27 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

Les membres de l'Assemblée Générale ont donc approuvé à l'unanimité le Bilan Moral pour l'année 2022.

2. Bilan Financier pour l'année civile 2022

Le bilan financier est présenté par la trésorière Mme Marion DEMILLY.

Le compte de résultat est arrêté au 31 Décembre 2022 et porte donc sur un exercice courant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il se trouve en annexe du présent procès verbal.

Il révèle un excédent net de 15 491€ (2 264€ en 2021)

Cet excédent a pu être obtenu en partie grâce aux cours effectués par deux initiateurs bénévoles (environ 5000€), au bénéfice des séjours (environ 4700€), la revente du minibus (700€) et le remboursement d'une partie de l'assurance du minibus (381€).

Les dépenses importantes pour le club sont la location d'un local, le paiement d'un prestataire pour la saison 2021-2022, et les frais déboursés pour la mise en place d'évènements et des séjours : 14 066€. Les cotisations reversées à la fédération restent une part non négligeable des sorties d'argent : 6 907€.

Les rentrées d'argent sont acquises par les adhésions au club (part FFME et club cumulée) : 14 585 €, les cours d'escalade : 7 000 euros (environ), la revente à prix coûtant des places pour les salles privées au alentours : 1700 € (environ) et les subventions.

Le montant total des subventions perçues par le club en 2022 est de 4236€.

Questions posées :

- ❖ Pourquoi n'y a-t-il pas de contribution volontaire dans le compte de résultat?

Réponse : la contribution volontaire est indiquée dans le compte 8. Le compte de résultat ne comprend que les comptes 6 et 7.

- ❖ Comment sont répartis les autres achats et les charges extérieures surlignés en vert et bleu ?

Pour information, il est présenté aux adhérents un bilan financier mis en couleur pour plus de facilité lors des explications. La couleur verte correspond au compte 61 et la couleur bleu au compte 65.

Réponse : Les trois plus importantes dépenses principales liées aux "autres achats et charges externes" (compte 61) sont : les dépenses liées aux séjours (achats de nourritures, matériels, ...) 7000 euros, l'achat de prestation de services (moniteur escalade) 4500 euros, la location d'un garage 900 euros.

Concernant le compte 65, la part de la cotisation FFME représente presque la totalité de la dépense.

- ❖ Remarque d'un adhérent : Quand il y a un produit d'exploitation d'un type, nous devons normalement les classer dans les charges d'exploitation du même type.

Adoption du bilan financier du Trésorier

29 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

Les membres de l'Assemblée Générale ont donc validé le Bilan Financier pour la période janvier 2022 à décembre 2022.

3. Cotisation pour la saison 2023/2024

Le vote du montant de la cotisation est présenté par le président M Jean-François LEONARD.

Le vote du montant de la cotisation pour la saison 2023/2024 porte sur la part club seule, c'est-à-dire le montant que perçoit réellement l'association sur le montant total de l'adhésion, l'autre partie étant reversée à la fédération FFME. Le Conseil d'Administration propose de maintenir le prix de la part club de ses adhérents à un **tarif unique de 35 €**.

Cette décision découle de la volonté du club de ne pas imposer une augmentation aux adhérents au vu du résultat du bilan financier.

La part reversée à la FFME pour la saison 2023/2024 n'est pas encore connue et pourra, en cas de changement, induire une petite augmentation de la cotisation globale.

Questions posées :

pas de questions posées

Adoption de la part club unique Jeune et Adulte à 35 € pour la saison 2023-2024

29 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

Les membres de l'Assemblée Générale valident donc le montant de la part club de 35 € pour les adhérents jeunes et adultes, pour la saison 2023/2024.

4. Budget Prévisionnel pour l'année 2023

Le budget prévisionnel 2023 est présenté par la trésorière Mme Marion DEMILLY.

Le Budget Prévisionnel pour l'année 2023 se trouve en annexe du présent procès verbal .

Afin de relancer l'activité école d'escalade du club, nous prévoyons l'embauche d'un moniteur à temps plein.

Voici les principaux points abordés :

- Prestation de service : Correspond aux rentrées d'argent liés aux cours.
- Rémunération du personnel : Cette ligne correspond au revenu de notre futur salarié.
- Subventions : Correspond aux différentes subventions que le club prévoit de recevoir, cette ligne inclut aussi toutes les subventions que nous espérons recevoir pour l'emploi de notre nouveau salarié
- Lancement d'une consultation des adhérents pour mettre en place un ou des projets afin de dynamiser le club, le tout avec le soutien de membre du CA : montant de l'enveloppe minimale de 10 000€

Questions posées :

- ❖ Existe-il des aides de l'État pour l'embauche d'un salarié?

Réponse : les subventions pour l'embauche d'un salarié sont mises en place par la région. La demande est annuelle.

- ❖ A quoi correspond le produit exceptionnel (séjours) : 13 000 € ?

Réponse : cela correspond au paiement des séjours par les participants.

- ❖ Les adhérents du club ont-ils accès aux réunions du conseil d'administration ?

Réponse : Les réunions CA sont bien sûr ouvertes à tous les adhérents. Nous ferons plus de communication sur les dates.

Adoption du Budget Prévisionnel présenté par la trésorière

29 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

Les membres de l'Assemblée Générale ont donc validé le Budget Prévisionnel pour l'année 2023.

5. Election des postes vacants au conseil d'administration

Cette assemblée générale ordinaire est l'occasion de remplacer les postes vacants au Conseil d'Administration à la suite de l'échéance de mandats et de démissions.

Il est important de noter que les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de 2 ans.

Deux membres sont démissionnaires du Conseil d'Administration :

- M Gilles BOUZENDORFFER
- Mme Sarah HUMBERT

Les membres en fin de mandat sont :

- Mme Marion DEMILLY
- Mme Anne-Laure FIALKOWSKI
- M Thierry GICQUEL

Les six adhérents suivants se sont présentés ou représentés :

- Mme Marion DEMILLY
- M Thierry GICQUEL
- Mme Brigitte RIEDINGER
- Mme Justine BERLEMONT
- M Simon BONNEFOY
- M Olivier COLARD

Le nombre de candidats est de 6 pour 6 places. Le président propose d'effectuer le vote à bulletin ouvert, pour rappel il suffit d'une seule personne contre pour que le vote se fasse à bulletin secret.

Vote des membres du CA à bulletin ouvert :

29 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

Les membres de l'Assemblée Générale valide donc le vote à bulletin ouvert (« à main levée »).

Renouvellement des postes au Conseil d'Administration :

29 « pour », 0 « contre », 0 « abstention »

Les membres de l'Assemblée Générale ont donc élu à l'unanimité les six candidats aux postes vacants du Conseil d'Administration.

Les 12 membres du Conseil d'Administration sont donc :

- Mme Marion DEMILLY
- Mme Brigitte RIEDINGER
- M Thierry GICQUEL
- M Guillaume GIRON
- Mme Émilie GRENETTE
- Mme Justine BERLEMONT
- M Antoine PAQUOTTE
- M Simon BONNEFOY
- M Maëldan GIRAUD
- Mme Lilya MAGMAGUI
- M Jean-François LEONARD
- M Olivier COLARD

Fait à Metz le

Le Président, Jean-François LEONARD

La secrétaire, Emilie GRENETTE

